Envoyé en préfecture le 09/01/2026
Reçu en préfecture le 09/01/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260106-D2026_01_12-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MELLE
Département d'Ille-et-Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le mardi 6 janvier à 18 heures 36, le Conseil Municipal de la Commune de Mellé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. POSTE Olivier, Maire.

Date de convocation : 02/01/2026
Nombre de conseillers en exercice : 12
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 10

Étaient présents : POSTE Olivier, CHALOPIN Christèle, GUÉRIN Dominique, COSTIL Nicolas, LEBOUTEILLER Delphine, BATTAIS Marie-Annick, TALVA Nelly, MARTIN Benoît et DELAHAYE Angéline

Étaient absents excusés : TENNEREL Frédéric, SIMON Alexandra et TYLEK Thérèse
Pouvoir : SIMON Alexandra à GUÉRIN Dominique

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommée, Nelly TALVA, secrétaire de séance ;
Et ceci à l'unanimité des membres présents.

2026.01.12 Demande de subvention au titre du CPRB pour le remplacement des menuiseries des logements communaux à la Hérissais

Suite à la délibération 2026.01.05 validant les devis de remplacement de menuiseries pour les logements communaux de la Hérissais, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la Région au titre du dispositif du CPRB (Communes du Patrimoine Rural de Bretagne). Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les subventions sont calculées sommes suit : 20% HT des dépenses.

OPERATION	MONTANT HT	FINANCEMENT	RECETTES HT
Menuiseries logement 607 La Hérissais	7 581,02 €	CPRB - Région	2 705,54 €
Menuiseries logement 609 La Hérissais	5 946,70 €	Fonds propres	10 822,18 €
Total dépenses	**13 527,72 €**	**Total subvention**	**13 527,72 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ***à l'unanimité,*** **DÉCIDE** :

- de **SOLLICITER** une subvention auprès du Conseil Régional de Bretagne au titre du CPRB

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance
Le 06/01/2026

Envoyé en préfecture le 09/01/2026
Reçu en préfecture le 09/01/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260106-D2026_01_12-DE

Le Maire,
Olivier POSTE

La secrétaire de séance
Nelly TALVA





Votes pour : 10
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Publiée le :
Transmise au Représentant de l'État le :
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État